

Strasbourg, le 30 avril 2021

MONEYVAL(2021)13_FR

**COMITÉ D'EXPERTS
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT
DU TERRORISME**

MONEYVAL

**61^{ème} RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 28-30 avril 2021**

RAPPORT DE RÉUNION

RÉSUMÉ

Lors de sa 61^e réunion plénière tenue à Strasbourg du 28 au 30 avril 2021,

le Comité MONEYVAL :

- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle sur Saint-Marin, ainsi que son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi régulier ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle sur le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican), ainsi que son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi régulier ;
- a adopté les rapports de suivi renforcé du 5^{ème} cycle sur Malte, l'Albanie, la Hongrie et la Slovaquie ;
- a entendu un exposé sur l'état d'avancement de la procédure de suivi du 4^{ème} cycle sur la Roumanie ;
- a fixé la date limite pour le processus de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'Île de Man ;
- a adopté des modifications à ses Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles ;
- a entendu une communication du secrétaire exécutif du Groupe Egmont, M. Jérôme Beaumont ;
- a entendu une présentation, consacrée au tableau de bord des risques et solutions pour l'évaluation des risques de BC/FT, du chef du département de l'Autorité de surveillance financière estonienne, membre du Bureau de MONEYVAL, M. Matis Mäeker ;
- a entendu un exposé du Secrétariat consacré aux progrès des travaux de typologie de MONEYVAL ;
- a entendu une mise à jour par le GAFI sur ses récentes initiatives ;
- a approuvé la désignation des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés dans le cadre d'une procédure écrite avant la tenue de la 62^{ème} Plénière.

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

1. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 61^{ème} Plénière, en mode hybride, du 26 au 30 avril 2021 à Strasbourg sous la présidence de Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne). Les deux premiers jours de cette plénière ont été entièrement consacrés au Groupe de travail sur les évaluations (GEE) de MONEYVAL. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I et la liste des participants à l'annexe II.

Jour 1 : mercredi 28 avril 2021

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion plénière

2. La Présidente de MONEYVAL, Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz, ouvre la Plénière en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants et en soulignant que l'ordre du jour de la semaine est particulièrement chargé.
3. M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue à toutes les délégations, souligne l'importance de MONEYVAL et se félicite de l'approche proactive adoptée par ce dernier au sein du Conseil de l'Europe. Il fait part de l'adoption récente par l'APCE de recommandations sur la migration d'investisseurs et le renforcement des CRF. Il souligne que la résolution pertinente vise également à améliorer la visibilité des normes LAB du Conseil de l'Europe et réclame des ressources supplémentaires au profit du Secrétariat de MONEYVAL. M. Kleijssen remercie MONEYVAL pour son engagement actif auprès du GAFI et pour les initiatives importantes adoptées par ce dernier en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme mondial permettant de soulever des questions horizontales problématiques, ainsi que la proposition d'améliorer les normes du GAFI sur les entreprises et professions non financières désignées. Il remercie également le GAFI, les ERTF et les autres partenaires régionaux pour leur coopération avec MONEYVAL. M. Kleijssen mentionne l'urgence de procéder à la transition numérique et l'importance des synergies entre le Conseil de l'Europe et le GAFI dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la protection des données et les normes d'IA. Il souligne également l'importance de la lutte contre le terrorisme et remercie MONEYVAL pour sa coopération avec le Comité contre le terrorisme.
4. La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations du Saint-Siège, de Lituanie, du Monténégro et de Roumanie. Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations d'observateurs des États-Unis et du FMI, ainsi qu'aux nouveaux experts scientifiques. La Présidente souligne la position proactive adoptée par MONEYVAL pendant la pandémie de covid, laquelle a permis au Comité de s'imposer comme la première organisation du réseau mondial LAB/FT à organiser une discussion d'évaluation mutuelle et des visites sur place sous une forme hybride.

Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

5. : L'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées.

Point 3 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Président

6. La Présidente, Mme Frankow-Jaskiewicz, informe la Plénière de la correspondance avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 60^{ème} Plénière en septembre 2020.
7. La Plénière de MONEYVAL prend également note des informations communiquées par la Présidente et le Secrétaire exécutif concernant la correspondance avec les rapporteurs spéciaux des Nations Unies à propos des enquêtes liées à des OBNL menées par la CRF de Serbie et entend les explications et informations fournies par les autorités serbes. La Plénière rappelle les limitations spécifiques contenues dans les Recommandations et

la Méthodologie du GAFI — en ce qui concerne le pouvoir de la CRF de demander des informations aux entités déclarantes — en vue d'éviter les demandes indiscriminées sans lien avec une suspicion de blanchiment de capitaux (BC), de financement du terrorisme (FT) ou d'infraction principale. La Plénière appelle tous les membres à veiller à ce que les recommandations du GAFI ne soient pas utilisées, intentionnellement ou pas, dans le but d'empêcher les activités légitimes de la société civile. Dans ce contexte, MONEYVAL souligne l'importance de faire participer les OBNL aux activités d'évaluation des risques sur une base volontaire, plutôt que par la contrainte résultant de l'exercice par la CRF de ses pouvoirs légaux. En outre, MONEYVAL conseille à ses membres de veiller à ce que les organismes officiels chargés de l'enregistrement et/ou de la surveillance du secteur des OBNL soient impliqués dans les interactions liées aux évaluations des risques nationales ou sectorielles. Dorénavant, MONEYVAL accordera une attention particulière à ces situations survenant chez ses membres.

Point 4 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Secrétariat

8. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des changements structurels intervenus au sein du Secrétariat de MONEYVAL et des nouveaux membres recrutés à titre temporaire ou dans le cadre d'un détachement. En vertu du programme de travail 2020-2022 de MONEYVAL, le Secrétariat devrait bientôt atteindre son niveau d'effectifs optimal, à savoir 19 membres, de manière à pouvoir s'engager dans tous les domaines d'activité prévus y compris le programme d'établissement de typologies et la formation à la mise en œuvre des normes.
9. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du programme de travail de MONEYVAL, lequel a été mis à jour en fonction des derniers délais fixés pour chaque activité. Il mentionne le report des missions sur place en Pologne et en Croatie au mois de mai et les changements apportés à la date de la session de formation à la mise en œuvre des normes qui a fini par être organisée en mars. En ce qui concerne les futures activités relevant du programme de travail, le Secrétaire exécutif indique que la réunion consacrée aux typologies et la 62^{ème} Plénière se tiendraient respectivement en septembre et en décembre 2021. La date de la session de formation destinée aux évaluateurs doit encore être déterminée en fonction des besoins des intéressés dans la perspective des prochaines évaluations mutuelles.
10. Le Secrétaire exécutif fait également état des bons résultats obtenus en ce qui concerne la participation des membres à la préparation de la Plénière du GAFI prévue en février et encourage l'ensemble des délégations à suivre les travaux de ce Groupe et à coopérer avec le Secrétariat de MONEYVAL s'agissant de préparer les points de l'ordre du jour.

Points 5 et 6 de l'ordre du jour – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle consacré à Saint-Marin

11. La Présidente ouvre la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) de Saint-Marin. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles du rapport. Le président et le vice-président du Groupe de travail sur les évaluations (GEE) résument les discussions tenues le lundi 26 avril sur cinq questions clés (QC), à savoir les résultats immédiats RI.1, RI.2, RI.6, RI.7 et RI.9. Le groupe de travail a conclu que seules deux questions clés (RI.2 et RI.7) devraient faire l'objet d'une décision de la Plénière. S'agissant des autres questions clés, les membres du groupe sont convenus qu'aucune modification substantielle ne s'impose en ce qui concerne le texte du REM ou les notations. Un aperçu des changements apportés au rapport à la suite des discussions du GEE et des questions clés sur lesquelles un accord a été conclu est communiqué à titre informatif.

12. Concernant les trois QC restantes, la Plénière est informée que le GEE est tombé d'accord pour relever la notation des RI.1 et RI.6 et pour rejeter l'idée d'abaisser celle du RI.9. La Plénière est invitée à approuver cette proposition.
13. Question clé 3 (RI.7) : La question posée à la Plénière consiste à déterminer si des améliorations plus ou moins importantes s'imposent en ce qui concerne la mise en œuvre efficace du RI.7 par Saint-Marin et si les actions recommandées paraissent appropriées. Saint-Marin présente des arguments à l'appui de sa demande de relèvement visant à relever la notation du RI.7 de « moyenne » à « notable ». Saint-Marin remet en question l'une des principales conclusions clés concernant le manque de compréhension de ses autorités judiciaires et de ses services répressifs en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires complexes de blanchiment. Saint-Marin souligne que, dans le passé, il a connu des affaires de blanchiment complexes et conteste l'allégation de compréhension limitée. L'équipe d'évaluation (EE) convient que les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions principales italiennes sont conformes au profil de risque du pays, tout en regrettant que les autorités n'accordent pas à ces agissements toute l'attention requise. De l'avis de l'EE, les autorités judiciaires et les autorités répressives ne sont pas pleinement préparées à faire face à des schémas de blanchiment complexes impliquant des juridictions autres que l'Italie. Jersey, le Secrétariat du GAFI, Guernesey, la Slovaquie et l'Italie soutiennent un relèvement de la notation en arguant que Saint-Marin comprend bien les risques de blanchiment, se concentre sur les menaces découlant de la juridiction italienne et a engagé des poursuites conformes à son profil de risque. Toutefois, la Présidente conclut à l'absence d'un soutien suffisant pour faire passer la notation du RI.7 de « moyenne » à « notable ».
14. Question clé 5 (RI.2) : Cette question n'a pas été discutée au sein du GEE. La question posée à la Plénière consiste à déterminer si des améliorations plus ou moins importantes s'imposent en ce qui concerne la mise en œuvre efficace du RI.2 par Saint-Marin. La mise en œuvre de ce résultat immédiat ayant obtenu la notation « notable », l'équipe d'évaluation a estimé celle-ci justifiée et conclu à la nécessité d'améliorations modestes. Saint-Marin présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation concernant le RI.2 de « notable » à « remarquable » et de la nécessité de procéder à des améliorations mineures. Le pays indique avoir satisfait à toutes les demandes de coopération internationale. Saint-Marin estime appliquer au cas par cas la recommandation concernant l'établissement d'un critère formel de hiérarchisation des demandes étrangères. Il soulève également un autre point relatif à sa présentation comme centre financier ou pays de transit. Saint-Marin conteste aussi la recommandation portant sur l'établissement de contrôles mentionnant des cas complexes n'étant pas spécifiques au pays. Saint-Marin invoque en outre l'analyse horizontale pour renforcer sa position. L'équipe d'évaluation souligne que les demandes d'entraide judiciaire ne sont pas toujours soumises de manière systématique et cohérente et note aussi l'impossibilité de recourir à l'analyse horizontale en pareil cas. L'EAG, la Croatie, Gibraltar, la Slovénie, la Russie, la Pologne, le Liechtenstein et l'Arménie soutiennent la proposition de relever la notation tout en précisant que certaines améliorations mineures sont nécessaires. Chypre et Guernesey soutiennent eux aussi Saint-Marin, mais éprouvent le besoin de poser un certain nombre de questions supplémentaires auxquelles il a été répondu. Le Secrétariat du GAFI, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont d'avis qu'un certain nombre d'améliorations modestes s'impose. La Présidente conclut que la proposition jouit d'un soutien suffisant et que la notation du RI.2 devrait être relevée au niveau d'efficacité « remarquable ».

Décision prise

15. La Plénière adopte le REM du 5^{ème} cycle sur Saint-Marin et son résumé analytique, y compris les modifications décidées à l'issue de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. À la suite de la discussion et de l'adoption du

REM, Saint-Marin est placé en suivi régulier et invité à rendre compte à la Plénière une première fois dans trois ans, à savoir en avril 2024, et une deuxième fois — par le biais d'un rapport supplémentaire — deux ans plus tard. Le rapport sera finalisé et publié après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/FT.

Jour 2 : jeudi 29 avril 2021

Points 7 à 9 de l'ordre du jour – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle consacré au Saint-Siège (y compris l'État Cité du Vatican)

16. La Présidente ouvre la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) du Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican). Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Le président et le vice-président du Groupe de travail sur les évaluations (GEE) résument les discussions tenues le 27 avril au cours desquelles un consensus s'est dégagé sur l'ensemble des QC abordées.
17. Au vu des conclusions de ce groupe de travail, la QC 2 (proposition de relèvement de la notation du RI.7) est portée devant la Plénière en vue d'une approbation sans discussion. La Plénière relève l'absence de volonté de modifier la notation des RI.1 (QC 1), RI.3 et R.27 (QC 3), RI.4 (QC 4) et RI.10 et de la R.6 (QC 5). Par ailleurs, des modifications du texte sont suggérées dans les QC visant le RI.1, le RI.7 et la R.27.
18. Question-clé 2 (Résultat Immédiat 7) : La Plénière approuve le relèvement de la notation du RI.7 de « médiocre » à « moyenne » sur la base de la proposition formulée dans le cadre des discussions au sein du GEE. Le Saint-Siège/Vatican, l'Albanie, la Pologne, Monaco, la Croatie, l'Azerbaïdjan, la République slovaque et l'Italie demandent le relèvement de la notation en faisant remarquer que le REM, notamment dans ses principales conclusions et dans ses évaluations des risques, appelle à des améliorations majeures, mais non fondamentales. Le Secrétariat du GAFI estime aussi qu'une notation « moyenne » serait appropriée compte tenu notamment du contenu du rapport le plus récent de ce Groupe (lequel est consacré à la Nouvelle-Zélande). Un consensus ayant été atteint, la Plénière approuve le relèvement de la notation sans autre discussion.
19. Le vice-président du GEE avait décidé qu'aucune des autres questions-clés ne serait soumise à la Plénière pour une discussion plus approfondie. La Présidente invite la Plénière à soulever tout autre point du REM dont elle souhaiterait débattre.

Décision prise

20. La Plénière adopte le REM du 5^{ème} cycle sur le Saint-Siège, ainsi que son résumé analytique, y compris les modifications décidées à l'issue de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. En vertu des points 21 et 23 des Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL, le Saint-Siège est placé en suivi régulier et invité à rendre compte à la Plénière une première fois dans trois ans et une deuxième fois — par le biais d'un rapport supplémentaire — deux ans plus tard. Le rapport sera finalisé et publié après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/FT.

Point 10 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^{ème} cycle : premier rapport de suivi renforcé de Malte

21. Malte avait soumis, dans son premier rapport rédigé au titre du processus de suivi renforcé, une demande de révision de la notation pour les recommandations 8,13, 20, 24, 26, 28, 36, et 38. Un rapport de synthèse et un outil analytique avaient été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs de Jersey et d'Italie. Les

documents comprenaient également une évaluation de la conformité à la ou aux recommandation(s) concernée(s) par les modifications apportées à la Méthodologie depuis l'adoption du REM du 5^{ème} cycle, à savoir la R.15.

22. Le cinquième rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur Malte a été adopté en juillet 2019. Le premier rapport de suivi renforcé (RSR) analysait les progrès réalisés par cette juridiction en vue de combler les lacunes techniques identifiées dans son REM.
23. Le Secrétariat de MONEYVAL présente un aperçu du RSR de Malte et notamment des discussions autour des recommandations considérées comme des QC, à savoir les R.15, 13 et 24.
24. La première QC porte sur la R.15. Le Secrétariat décrit les progrès enregistrés par Malte dans le domaine de l'identification, de l'évaluation et de la compréhension des risques de BC/FT associés aux activités portant sur des cryptoactifs ou menées par des prestataires de services dans le domaine des actifs virtuels. En l'état actuel de la législation et de la réglementation, il n'est pas encore possible de conclure que les prestataires de services dans le domaine des actifs virtuels qui effectuent un échange entre crypto-actifs et monnaie fiduciaire sont couverts, et si les services de transfert de crypto-actifs sont reconnus comme relevant d'un type distinct de prestations. Alors que les rapporteurs ont fait passer la notation de Malte à « en grande partie conforme » en ce qui concerne la R.15, le GAFI a considéré qu'une évaluation « partiellement conforme » aurait été plus appropriée, compte tenu de l'importance cruciale de la question en jeu. L'Allemagne convient avec le GAFI que la notation « partiellement conforme » s'impose, tandis que la CE, l'Arménie et l'Estonie soutiennent la notation « en grande partie conforme ». La Présidente souligne la nécessité pour Malte de préciser davantage les « *Travel Rules* » en relation avec la R.15. Sur la base des commentaires reçus par les délégations, la notation reste inchangée.
25. La deuxième QC porte sur la R.13. Dans son REM du 5^{ème} cycle, Malte s'était vue attribuer la notation « partiellement conforme » pour la recommandation 13 en raison des lacunes identifiées au regard des critères 13.1, 13.1 (a)-(d), 13.2 et 13.3. Malte décrit les modifications apportées à la partie I des Procédures de mise en œuvre de la FIAU (sa cellule de renseignements financiers), lesquelles élargissent le champ d'application des mesures renforcées, conformément aux critères c.13.1 (a)-(d), ainsi que les autres mesures pertinentes au regard des critères c.13.2-13.3, aux institutions clientes de l'UE, mais uniquement lorsqu'une telle relation est considérée comme présentant un risque élevé. Par conséquent, compte tenu du fait que Malte a pris des mesures pour remédier correctement à la plupart des lacunes identifiées dans le REM, la notation de la R.13 a été relevée à « en grande partie conforme ». La CE, Chypre et l'Estonie déclarent être en faveur de la réévaluation de la mise en œuvre de la R.13. Au contraire, le GAFI déclare préférer une notation « partiellement conforme », comme il l'a déjà fait dans des circonstances analogues à propos des REM du Royaume-Uni et de la Suède. Sur la base des commentaires reçus des délégations, la Présidente conclut que la notation restera « en grande partie conforme » (GPC). Néanmoins, elle demande des éclaircissements sur la question de la matérialité soulevée par un certain nombre de délégations.
26. La troisième QC porte sur la R.24. Le Secrétariat de MONEYVAL dresse un aperçu des raisons ayant incité à faire passer la notation de la R.24 de « partiellement conforme » à « en grande partie conforme ». Dans son REM du 5^{ème} cycle, Malte s'était vue attribuer la notation « partiellement conforme » en ce qui concerne la mise en œuvre de la R.24 en raison des lacunes identifiées au titre des critères 24.2, 24.7-24.9, 24.13 et 24.15. Sur la base des améliorations apportées à la législation nationale maltaise – telles que les dispositions prévoyant la réalisation d'évaluations de risques sectorielles appropriées axées sur le risque de BC/FT associé à tous les types de personnes morales et de constructions juridiques, de la formulation de recommandations à l'intention des secteurs public et privé et des modifications apportées à la réglementation relative aux

bénéficiaires effectifs, ainsi que du renforcement des pouvoirs et des capacités du Registre du commerce [Malta Business Registry ou MBR] – les rapporteurs ont décidé de relever la notation de Malte à « en grande partie conforme ». Aucune délégation ne s'étant clairement opposée à cette réévaluation, la Présidente conclut à l'approbation de l'évaluation proposée par le Secrétariat.

Décision prise

27. La Plénière adopte le rapport de synthèse, y compris la décision de porter la notation de la R.24 de « partiellement conforme » à « en grande partie conforme ». Il est noté que, dans la mesure où elle a obtenu la notation « en grande partie conforme » ou « conforme » pour toutes les recommandations, Malte s'est vue proposer de rendre compte à titre informatif à la Plénière dans deux ans concernant l'efficacité de sa mise en œuvre.

Point 11 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^{ème} cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de l'Albanie

28. L'Albanie avait soumis, dans son deuxième rapport au titre de la procédure de suivi renforcé, une demande de révision de la notation des recommandations 7, 25, 26 et 28. Cette analyse comporte également une évaluation de la conformité de la recommandation 15, laquelle avait été révisée après la soumission du premier RSR de cette juridiction. Un rapport de synthèse et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs de la Hongrie et de l'Ukraine.

29. Le REM sur l'Albanie avait été adopté en juillet 2018 et avait valu à cette juridiction d'être placée sous procédure de suivi renforcé. Le premier RSR soumis par les autorités albanaises avait été discuté lors de la 59^{ème} Plénière tenue en décembre 2019. La Plénière avait alors invité les autorités albanaises à lui soumettre un deuxième rapport de suivi renforcé aux fins d'examen par sa 61^{ème} réunion.

30. Le Secrétariat présente les propositions de notation pour le RSR albanais. Malgré les progrès réalisés par les autorités albanaises en vue de combler les lacunes techniques identifiées dans le REM, la seule proposition de relèvement concerne la R.7 (de « non conforme » à « partiellement conforme ») et la R.15 (de « en grande partie conforme » à « partiellement conforme »). Aucune demande de révision de la notation n'a été proposée concernant les R.25, R.26 et R.28.

31. Le Secrétariat, après avoir consulté un expert scientifique, a décidé de sélectionner une seule QC en faisant valoir que les autres commentaires formulés par l'Albanie ne font que réitérer des données déjà communiquées par le biais de l'outil de signalement — et par conséquent déjà prises en considération dans le cadre de l'analyse — et ne contiennent aucun élément d'information pertinent de nature à justifier une discussion. La QC concerne les progrès réalisés afin de combler les lacunes identifiées au regard du critère 28.5, ainsi que l'impact global de ce dernier sur la R.28.

32. La délégation albanaise consacre une longue déclaration liminaire, en marge de la procédure, à une série de recommandations n'ayant pas été retenues comme questions clés en vue de la discussion. La Présidente rappelle à plusieurs reprises à la délégation qu'elle se doit de respecter les Règles de procédure du 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles et en particulier de se concentrer sur la discussion initiale de la question clé sélectionnée.

33. Pendant la discussion de la question clé, l'Albanie demande un relèvement de la notation à « en grande partie conforme » en faisant valoir que les critères 28.4(b), 28.4(c), 28.4(e) et 28.5(b) semblent « respectés » ou « largement respectés ». La délégation expose des arguments basés sur une série de modifications de la législation sur divers sujets, tels

que le secteur des intermédiaires immobiliers, l'amélioration des registres publics concernant les comptables ainsi que l'élaboration d'une nouvelle approche LAB/FT — basée sur le risque — en matière de surveillance.

34. L'Arménie, le Monténégro, la Moldova, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine sont d'accord pour relever la notation de la R.28. Cependant, en raison de la durée de la déclaration liminaire de la délégation albanaise faite en dehors de la procédure, le temps imparti à la discussion du rapport albanais est dépassé. Les présidents concluent que la notation restera en l'état, le nombre de délégations ayant soutenu la réévaluation dans le temps imparti n'étant pas suffisant. La notation de la R.28 reste donc inchangée.
35. Enfin, la Présidente propose d'ajouter un paragraphe, relatif à la R.15, au rapport de synthèse. Elle précise que la note « en grande partie conforme » a été attribuée sur la base du fait que l'analyse de risque sur les activités des crypto-actifs et des prestataires de services dans le domaine des actifs virtuels (VASP) semble partielle et incomplète, que la mesure dans laquelle l'obligation d'obtention d'une licence s'applique aux VASP n'est pas claire et que la répartition des responsabilités entre les autorités de surveillance manque de clarté.

Décision prise

36. La Plénière adopte le rapport de synthèse, y compris la proposition de relever la notation de la R.15 de « en grande partie conforme » à « partiellement conforme » et celle de la R.7 de « non conforme » à « partiellement conforme ». L'Albanie continuera à faire l'objet d'une procédure de suivi renforcé et à rendre compte chaque année à MONEYVAL des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des mesures LAB/FT.

Point 12 de l'ordre du jour – Modification des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles

37. Le Secrétariat avait mis en place une procédure de vote via la plate-forme KUDO afin d'approuver les propositions de modification des Règles de procédure. Les questions suivantes avaient été posées aux délégations :
- a) Les délégations approuvent-elles les modifications aux Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL (excepté les modifications proposées au titre de la règle 28) ?
 - b) Les délégations approuvent-elles les modifications à la règle 28 des Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL ?
38. Les modifications sont adoptées avec, respectivement, 25 et 26 réponses positives des délégations.

Point 13 de l'ordre du jour – Intervention du Secrétaire exécutif du Groupe Egmont, Jérôme Beaumont

39. La Plénière écoute une intervention du Secrétaire exécutif du Groupe Egmont, M. Jérôme Beaumont, consacrée aux activités de cet organisme et à la coopération étroite de ce dernier avec d'autres régions. M. Jérôme informe la Plénière du travail et des efforts accomplis par le Groupe en vue de renforcer la lutte contre les crimes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme par le biais des CRF. À cet égard, il souligne la participation du Groupe Egmont à un projet pour la transition numérique ainsi que l'élaboration de formations à l'analyse stratégique.
40. La Présidente souligne l'importance de la présence du Groupe Egmont en tant qu'observateur au sein de MONEYVAL et rappelle les initiatives en cours visant à renforcer la coopération entre le GAFI, le Groupe Egmont et MONEYVAL.

Point 14 de l'ordre du jour – 4^{ème} cycle d'évaluations : mise à jour et discussion sur la Roumanie.

41. MONEYVAL ayant adopté le REM sur la Roumanie au titre du 4^{ème} cycle d'évaluations mutuelles lors de sa 44^{ème} Plénière (avril 2014), cette juridiction avait été soumise à un suivi régulier et a présenté trois rapports de suivi et deux rapports de conformité.
42. La Plénière est informée de l'adoption, le 22 avril 2021, par les autorités roumaines du nouveau « Règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement du Bureau national pour la prévention et le contrôle du blanchiment de capitaux ». Une traduction anglaise dudit règlement a été envoyée le 28 avril au Secrétariat. Ce dernier souligne qu'en raison de la soumission de dernière minute, les modifications apportées au règlement initial n'ont pas pu être analysées. Ce nouveau règlement n'étant pas encore entré en vigueur, le Secrétariat précise que l'évaluation sera basée sur le libellé définitif. La délégation roumaine procède à une brève présentation du nouveau texte.

Décision prise

43. La Plénière décide d'engager la procédure écrite dans le but de diffuser une analyse du Secrétariat, basée sur le texte du nouveau règlement, aux délégations membres pour décision et de suspendre les procédures de conformité renforcées (PCR).

Point 14 de l'ordre du jour – Présentation thématique : « Tableau de bord des risques et solutions pour l'évaluation des risques de BC/FT » par Matis Mäeker, chef du département de l'Autorité de surveillance financière estonienne, membre du Bureau de MONEYVAL

44. La Plénière entend une présentation, par le chef du département de l'Autorité de surveillance financière estonienne, M. Matis Mäeker, consacrée à la possibilité de concevoir une évaluation globale des risques autorisant une comparaison des évaluations respectives de différentes juridictions. M. Mäeker décrit en particulier l'outil appliqué par l'ASF estonienne, à savoir la solution dite « du tableau de bord des risques ». Cet outil permet aux autorités de surveillance nationales compétentes d'analyser mensuellement des centaines de points de données en recourant notamment à des algorithmes. La Plénière réserve un bon accueil à cette présentation extrêmement utile et intéressante.

Jour 3 : vendredi 30 avril 2021

Point 15 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^{ème} cycle : quatrième rapport de suivi renforcé de la Hongrie

45. Après l'adoption de son REM du 5^{ème} cycle et la décision prise en septembre 2016 par la Plénière, la Hongrie avait été placée sous suivi renforcé. Cette juridiction a soumis jusqu'à présent trois rapports de suivi, lesquels ont donné lieu à 16 réévaluations (relatives aux recommandations 1, 2, 5, 6, 7, 10, 15, 16, 19, 22, 23, 25, 28, 33, 34 et 35, respectivement) visant à porter la notation à « en grande partie conforme » et à « conforme ». Dans son 4^{ème} rapport de suivi renforcé, la Hongrie a demandé la réévaluation de la mise en œuvre des recommandations 12 et 18. La R.15 a également été analysée, dans la mesure où la méthodologie du GAFI a été révisée après la soumission du troisième RSR de la Hongrie.
46. Le Secrétariat présente la proposition de réévaluation contenue dans ledit RSR. La Hongrie a enregistré des progrès s'agissant de combler les lacunes techniques identifiées dans son REM du 5^{ème} cycle et a vu sa notation de conformité portée à « en

grande partie conforme » en ce qui concerne la R.12. Sur la base des commentaires reçus par le Secrétariat, une seule question clé (portant précisément sur cette recommandation) a été préparée et présentée en vue d'une discussion en Plénière. La Hongrie précise que les dernières modifications apportées à sa législation — lesquelles concernent la définition des PPE et un système de gestion des risques — confèrent aux prestataires de services des possibilités suffisantes en matière de collecte et de vérification des informations relatives à leurs clients. La Hongrie souligne également qu'elle a recours à d'autres sources d'information que les déclarations des clients.

47. Le GAFI confirme que le système de déclaration établi par le pays suffit dès lors que l'exigence de vérification de la source du patrimoine figure dans une loi. Le GAFI approuve également les clarifications supplémentaires fournies par la Hongrie. La Slovaquie, la Lettonie, la Pologne, l'Albanie, Saint-Marin, la Croatie, le Liechtenstein et la Russie soutiennent le relèvement de la notation attribuée à la R.12 à « en grande partie conforme » et déclarent que les modifications à la Loi LAB/FT en vigueur depuis janvier 2020 définissent désormais convenablement les PPE et le délai nécessaire à l'application des exigences pertinentes.

48. La R.18 ne fait l'objet d'aucune discussion et conserve la notation « partiellement conforme ». Par ailleurs, aucune question n'est soulevée concernant la R.15, dont la notation a été revue à la baisse passant de « conforme » à « partiellement conforme ».

Décision prise

49. La Présidente conclut qu'il reste six recommandations au niveau « partiellement conforme ». Par conséquent, le Bureau, lors de ses discussions, a suggéré d'appliquer les procédures de conformité renforcées (PCR) dans un an, au cas où aucun progrès n'aurait été enregistré. La Hongrie est invitée à rendre compte en avril 2022. La Plénière adopte le rapport de synthèse, y compris la décision de réviser la notation des R.12 et R.15 et la décision du Bureau concernant cette juridiction.

Point 16 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^{ème} cycle : troisième rapport de suivi renforcé de la Slovénie

50. À la suite de l'adoption de son rapport d'évaluation du 5^{ème} cycle et de la décision prise en juillet 2017 par la Plénière, la Slovénie avait été soumise à la procédure de suivi renforcé. Dans son troisième rapport de suivi au titre de cette procédure, la Slovénie a introduit une demande de relèvement de la notation des recommandations 6, 7, 8, 12, 13, 26 et 28. Un rapport de synthèse et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec le concours des équipes de rapporteurs de la Géorgie et de la Fédération de Russie. Le rapport comprend une évaluation de la conformité à la ou aux normes modifiée(s) dans la Méthodologie depuis l'adoption du REM (recommandation 15).

51. Le Secrétariat présente la proposition de notation contenue dans le RSR. La Slovénie a enregistré des progrès s'agissant de combler les lacunes identifiées dans le REM du 5^{ème} cycle et a vu la notation de sa mise en œuvre de la R.12 passer à « conforme » et celle des recommandations 6, 7, 8, 13, 26 et 28 à « en grande partie conforme ». Les mesures prises par les autorités slovènes en ce qui concerne les prestataires de services dans le domaine des actifs virtuels (VASP) ont été jugées partiellement conformes aux exigences révisées de la R.15 en raison des lacunes affectant la définition de ces VASP. Par conséquent, la notation de cette recommandation a été revue à la baisse, passant de « en grande partie conforme » à « partiellement conforme ».

52. Sur la base des commentaires reçus par le Secrétariat, une seule QC (portant sur la R.8) a été préparée et présentée pour discussion en Plénière. Depuis l'adoption du REM, la Slovénie a procédé à une analyse stratégique du secteur des OBNL en vue notamment

d'examiner les pénalités et les sanctions à travers le prisme du risque. Cette analyse stratégique a révélé le caractère manifestement satisfaisant et raisonnable de la gouvernance des OBNL au vu des inspections effectuées par les institutions responsables (lesquelles n'ont identifié aucune violation significative de la législation). Les sanctions ont donc été jugées suffisamment dissuasives. Le Secrétariat souligne aussi que, conformément à la note interprétative de la Recommandation 8, la Slovaquie a démontré l'application effective de mesures fondées sur le risque aux OBNL exposés à la menace d'une utilisation abusive à des fins de FT.

53. Le GAFI note qu'au moment de l'adoption du REM, seules des sanctions à l'encontre des groupes religieux étaient en place en Slovaquie. Cependant, en ce qui concerne les autres OBNL, une évaluation des risques a été réalisée, laquelle a conduit à un changement opérationnel. Le GAFI propose de modifier le texte du RSR en y ajoutant des informations sur les critères faisant état de la révision de l'approche basée sur le risque. Le Secrétariat accepte de modifier le rapport. Aucune autre délégation ne demande à prendre la parole. La Présidente conclut en faveur d'un relèvement de la notation de « partiellement conforme » à « en grande partie conforme ».

Décision prise

54. La Plénière adopte le rapport de synthèse, y compris la décision de relever la notation des R. 6, 7, 8, 12, 13, 15, 26 et 28. Le Bureau propose d'envisager l'application des PCR dans un an si aucun progrès n'a été réalisé d'ici là pour corriger les lacunes restantes en matière de mise en œuvre de la R.5. La Slovaquie est invitée à rendre compte de nouveau en avril 2022.

Procédure de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'Île de Man : clarification des délais

55. Le RSR de l'Île de Man a été adopté en septembre 2020. Depuis, cette juridiction s'est vue attribuer une notation d'au moins « en grande partie conforme » pour toutes les recommandations du GAFI, à l'exception de la R.23 en attendant une décision de ce Groupe en la matière. Compte tenu de la nécessité d'optimiser le nombre de RSR, le Bureau propose de fixer le délai pour la remise du prochain rapport à trois ans.

Décision prise

56. La Plénière adopte la proposition. L'Île de Man devra de nouveau rendre compte à la Plénière dans trois ans, c'est-à-dire en avril 2024.

Point 18 de l'ordre du jour – Progrès des travaux de typologie menés par MONEYVAL

57. Le chef d'équipe pour le projet de typologies « Supervision LAB en périodes de crise » M. Marek Kapita (Pologne) informe la Plénière de l'état d'avancement des travaux de son équipe. Il décrit les sources d'information utilisées à cette fin et les sujets thématiques couverts. Il relève que les membres du GT et les juridictions ont apporté une contribution précieuse à l'identification des tendances horizontales et des meilleures pratiques des juridictions sur les questions thématiques.
58. Il annonce la tenue en septembre prochain d'une réunion élargie au cours de laquelle un projet de rapport sur les typologies sera présenté et discuté.
59. Le Secrétariat de MONEYVAL ajoute qu'il a participé à Malte à un atelier consacré au traitement prudentiel — sans présence physique — des institutions financières, une question dont l'étude pourrait bénéficier des résultats de ce projet.
60. L'EAG, en sa qualité de membre du groupe de travail, souligne la préférence accordée à la coopération avec le réseau mondial et suggère d'inclure des entretiens ciblés avec

les autorités de surveillance ainsi que certains aspects de l'évaluation des risques régionaux. La Fédération de Russie apprécie le travail accompli jusqu'à présent.

61. La Présidente remercie tous les participants à la discussion et exprime l'espoir de voir ce projet aboutir à la fin de l'année.

Point 19 de l'ordre du jour – Présentation des initiatives du GAFI par celui-ci

62. Le GAFI informe la Plénière des principales initiatives qu'il a prises récemment. Il rend compte des résultats. Il présente un rapport sur les orientations de son Groupe Tendances et Méthodes (RTMG) en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de FT, lesquelles couvrent une partie fondamentale et problématique de tout régime efficace de lutte contre le financement du terrorisme. Il convient de noter que les évaluations menées dans l'ensemble du réseau mondial du GAFI ont mis en évidence de multiples faiblesses importantes, voire fondamentales, dans ce domaine dans bon nombre de juridictions membres. Les orientations mentionnées présentent les meilleures pratiques pour améliorer l'efficacité des actions légales des autorités en matière de lutte contre le FT. Elles couvrent la détection, les stratégies d'enquête, les types d'activités de financement du terrorisme et la confiscation des avoirs.
63. De même, le GAFI a adopté un rapport consacré au trafic d'armes illicites, lequel vise à permettre aux pays de comprendre et d'articuler plus efficacement les risques associés à cette activité et aussi à élaborer des réponses opérationnelles efficaces.
64. Le GAFI fait part de l'adoption du REM sur la Nouvelle-Zélande. Selon son assemblée plénière, alors que les mesures prises par ce pays pour lutter contre le BC/FT donnent de bons résultats, les autorités devraient néanmoins se concentrer sur l'amélioration de la disponibilité des informations relatives aux bénéficiaires effectifs, sur le renforcement de la surveillance et sur la mise en œuvre de sanctions financières ciblées.
65. Le GAFI mentionne que sa récente plénière spéciale a convenu de nouvelles procédures d'urgence pour la conduite de missions sur place hybrides ou entièrement virtuelles plus modulables. Ces mesures ont été appliquées afin d'éviter le report des missions sur place pour les évaluations en cours, lesdites missions ayant déjà été reportées à de nombreuses reprises pour certains pays du GAFI comme la France, l'Indonésie, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas.
66. Selon le GAFI, sa plénière a approuvé de nouvelles orientations pour contribuer à accroître l'efficacité de la surveillance fondée sur le risque. Ces orientations traitent des défis communs de mise en œuvre constatés dans les rapports du réseau mondial du GAFI, y compris la région MONEYVAL. La Plénière a également été informée de la tenue prochaine d'un webinaire sur ces orientations, auquel tous les membres des ERTF pourront participer.
67. En ce qui concerne les travaux en cours, le GAFI mentionne l'état d'avancement du deuxième examen à 12 mois de la R.15 révisée et remercie les membres de MONEYVAL d'avoir volontiers répondu de manière pertinente au questionnaire. En ce qui concerne les activités de formation, le GAFI a noté que de nouveaux produits et matériels pédagogiques ont été ajoutés à son module d'apprentissage en ligne.
68. Enfin, il faut noter que le président du GAFI a décidé de prolonger le mandat de l'AGSR (groupe ad hoc de révision stratégique) jusqu'en février 2022 afin de laisser à cet organe le temps de mener les consultations nécessaires et de prendre les décisions qui s'imposent. Lors de la récente réunion de l'AGSR, les membres ont discuté de la création d'une feuille de route du GAFI répertoriant des actions clés recommandées en vue de guider les pays. En outre, en janvier 2021, l'AGSR est convenu que les ERTF

entameraient le travail de rédaction de leur premier REM du 5^{ème} cycle du GAFI avant décembre 2025.

69. Sur une note personnelle, le représentant du GAFI, Rob Norfolk, informe l'assemblée de son départ du GAFI. C'est donc la dernière fois qu'il assiste à la Plénière de MONEYVAL.

70. La Plénière remercie M. Norfolk pour l'ardeur au travail et le professionnalisme dont il a fait preuve dans sa collaboration avec MONEYVAL. La Présidente invite également toutes les délégations de MONEYVAL à se joindre aux initiatives et activités du GAFI.

Point 20 de l'ordre du jour – Désignation des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 62^{ème} Plénière (règle 21, paragraphe 6, des règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL)

71. Le Secrétariat de MONEYVAL communique à la Plénière la composition des équipes de rapporteurs sélectionnées pour la 62^{ème} Plénière, ainsi que la proposition du Bureau d'adopter les prochains RSR par procédure écrite.

72. Les rapporteurs ainsi nommés sont : la Slovaquie et la Roumanie pour le RSR de l'Andorre ; la Fédération de Russie et Gibraltar pour celui de Chypre ; l'Île de Man, l'Estonie et l'experte scientifique Lia Umans pour celui de Gibraltar ; l'Azerbaïdjan et l'Italie pour celui de Serbie ; la République tchèque et Guernesey pour celui de la Lituanie ; et, enfin, l'Arménie et l'Ukraine pour celui de la République tchèque.

73. Le Secrétariat communique également à l'Assemblée plénière des informations sur le RSR de la Lettonie (désormais considérée comme se conformant à l'ensemble des 40 recommandations du GAFI) et sur le RSR de l'Ukraine (laquelle n'a soumis aucune demande de relèvement de notation, de sorte que son rapport sera simplement présenté comme point à l'ordre du jour pour information).

74. À la demande de la Présidente, la Plénière approuve la composition des équipes et la proposition d'examiner les prochains RSR par procédure écrite.

Point 21 de l'ordre du jour – Divers

75. Le Secrétariat informe la Plénière des changements de personnel à venir et communique le nom des collègues qui n'assisteront pas à la prochaine session plénière (la 62^{ème} du genre, laquelle se tiendra du 13 au 17 décembre) : Mme Odile Gebhardt, assistante de longue date, part à la retraite ; M. Panos Psyllos, administrateur, prend son nouveau poste au Secrétariat du GAFI et M. Alexey Samarin, administrateur, réintègre la CRF de la Fédération de Russie.

76. Le Secrétariat annonce également que la prochaine session plénière hybride de la COP 198 se tiendra le 12 mai.

AGENDA / ORDRE DU JOUR

**61st PLENARY AND WORKING GROUP MEETING / 61^{ème} SESSION PLÉNIÈRE ET
RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL, Strasbourg, 26-30 April 2021 / avril 2021**

Palais de l'Europe and Videoconference / visioconférence

**WORKING GROUP ON EVALUATIONS / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉVALUATIONS
Day 1: Monday 26 April 2021 / 1^{er} jour : lundi 26 avril 2021**

Morning 9.30 a.m. – noon / matin 9h30 – 12h00

Mutual Evaluation Report of San Marino / Rapport d'évaluation mutuelle sur Saint-Marin

*MONEYVAL(2021)3prov (MER San Marino)
MONEYVAL(2021)3-KEY-ISSUES
MONEYVAL(2021)3-COMM-AD HOC
MONEYVAL(2021)3-COMM-DELEG
MONEYVAL(2021)3-COMM-DELEG-Annex*

Afternoon 2.00 p.m. – 4.30 p.m. / après-midi 14h00 – 16h30

Mutual Evaluation Report on San Marino / Rapport d'évaluation mutuelle sur Saint-Marin

**WORKING GROUP ON EVALUATIONS / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉVALUATIONS
Day 2: Tuesday 27 April 2021 / 2^{ème} jour : mardi 27 avril 2021**

Morning 9.30 a.m. – noon / matin 9h30 – 12h00

Mutual Evaluation Report on the Holy See (including the Vatican City State) / Rapport d'évaluation mutuelle sur le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican)

*MONEYVAL(2021)4prov (MER Holy See)
MONEYVAL(2021)4-KEY-ISSUES
MONEYVAL(2021)4-COMM-AD HOC
MONEYVAL(2021)4-COMM-DELEG
MONEYVAL(2021)4-COMM-DELEG-Annex*

Afternoon 2.00 p.m. – 4.30 p.m. / après-midi 14h00 – 16h30

Mutual Evaluation Report on the Holy See (including the Vatican City State) / Rapport d'évaluation mutuelle sur le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican)

PLENARY MEETING / SESSION PLÉNIÈRE
Day 3: Wednesday 28 April 2021 / 3^{ème} jour : mercredi 28 avril 2021

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.15 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h15**
 - **Jan Kleijssen, Director of the Information Society and Action against Crime Directorate of the Council of Europe / Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chair / Informations communiquées par la Présidente**
 - **Chair's correspondence / Courrier de la Présidente**
[MONEYVAL61\(2020\)INF-3](#)
 - **Summary of exchanges with UN Special Rapporteurs and Serbian authorities on NBO related data gathering / Résumé des échanges avec les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et les autorités serbes sur la collecte de données relatives aux OBNL**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
5. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on San Marino / Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle sur Saint-Marin**

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

6. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on San Marino / Suite de la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle sur Saint-Marin**

PLENARY MEETING / SESSION PLÉNIÈRE
Day 4: Thursday 29 April 2021 / 4^{ème} jour : jeudi 29 avril 2021

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

7. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Holy See (including the Vatican City State) / Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle sur le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican)**

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

8. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on the Holy See (including the Vatican City State) / Suite de la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle sur le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican)**
9. **Amendments to the MONEYVAL Rules of Procedure for the 5th Round of Mutual Evaluations / Modifications apportées aux Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles**
[MONEYVAL\(2014\)36REV13](#)
10. **Fourth Round follow-up : update and discussion on Romania / Suivi au titre du 4^{ème} cycle : point sur la situation et discussion sur la Roumanie**
[MONEYVAL\(2021\)11](#)
[MONEYVAL\(2021\)11 ANALYSIS](#)

11. **Fifth round follow-up: first enhanced follow-up report by Malta / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de Malte**

*MONEYVAL(2021)7 SR Summary Report
MONEYVAL(2021)7 AT Analytical Tool
MONEYVAL(2020)7 COMM DELEG*

12. **Fifth round follow-up: second enhanced follow-up report by Albania / Suivi au titre du 5^{ème} cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de l'Albanie**

*MONEYVAL(2021)2 SR Summary Report
MONEYVAL(2021)2 AT Analytical Tool
MONEYVAL(2020)2 COMM DELEG*

PLENARY MEETING / SESSION PLÉNIÈRE
Day 5: Friday 30 April 2021 / 5^{ème} jour : vendredi 30 avril 2021

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

13. **Fifth round follow-up: fourth enhanced follow-up report by Hungary / Suivi au titre du 5^{ème} cycle : quatrième rapport de suivi renforcé de la Hongrie**

*MONEYVAL(2021)6 SR Summary Report
MONEYVAL(2021)6 AT Analytical Tool
MONEYVAL(2020)6 COMM DELEG*

14. **Fifth round follow-up: third enhanced follow-up report by Slovenia / Suivi au titre du 5^{ème} cycle : troisième rapport de suivi renforcé de la Slovénie**

*MONEYVAL(2021)5 SR Summary Report
MONEYVAL(2021)5 AT Analytical Tool
MONEYVAL(2020)5 COMM DELEG*

15. **MONEYVAL engagement with FATF and bodies of the Council of Europe / L'engagement de MONEYVAL auprès du GAFI et des organes du Conseil de l'Europe**

- **Parliamentary Assembly Recommendation 2195 (2021) – “Urgent need to strengthen financial intelligence units – Sharper tools needed to improve confiscation of illegal assets” – response by MONEYVAL / Recommandation 2195 (2021) de l'Assemblée parlementaire – « Nécessité de renforcer d'urgence les cellules de renseignements financiers – Des outils plus efficaces requis pour améliorer la confiscation des avoirs illicites » - Réponse de MONEYVAL**
- **Cooperation with the Council of Europe Committee on Counterterrorism (CDCT) – Terms of reference / Coopération avec le Comité de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (CDCT) – Mandat**

MONEYVAL(2021)10

16. **Thematic presentation: Risk-Dashboard Solution for ML/TF Risk Assessment / Présentation thématique : tableau de bord des risques et solutions pour l'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme**

- **Matis Mäeker — Head of Department of the Estonian Financial Supervisory Authority, Bureau member / Matis Mäeker — Chef du Département de l'Autorité de surveillance financière estonienne, Membre du Bureau de MONEYVAL**

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

17. **Follow-up process for the UK Crown Dependency of the Isle of Man: consideration of deadlines / Processus de suivi de la Dépendance de la couronne britannique de l'île de Man : clarification des délais**

18. Intervention by the Executive Secretary of the Egmont Group Jérôme Beaumont (15h30) / Intervention du Secrétaire exécutif du Groupe Egmont, M. Jérôme Beaumont (15h30)

19. Update on MONEYVAL typologies work / Point sur les travaux de typologie de MONEYVAL

20. Appointment of the Rapporteur Teams for the follow-up reports to be considered at the 62nd Plenary (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL's 5th round Rules of Procedure) / Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 62^{ème} session plénière (Règle 21, paragraphe 6, des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL)

- **Decision on written procedure for follow-up reports / Décision sur la procédure écrite pour les rapports de suivi**

21. Miscellaneous / Divers

Items for information / Points à l'ordre du jour pour information

1. First Enhanced Follow up Report on Moldova / Premier rapport de suivi renforcé sur la République de Moldova

[MONEYVAL\(2021\)8](#)

2. Second Regular Follow up Report on Armenia / Deuxième rapport de suivi régulier sur l'Arménie

[MONEYVAL\(2021\)9](#)

Annexe II

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

Evaluated States and Jurisdictions / États et juridictions évalués

ALBANIA / ALBANIE

M. Elvis KOCI

CHEF DE DÉLÉGATION

Directeur général de la CRF, Direction générale de la prévention du blanchiment de capitaux
Service du renseignement financier, ministère des Finances

M. Besmir BEJA

Directeur général de la codification et de l'harmonisation de la législation
Ministère de la Justice

Mme Aferdita DALLA

Specialiste, Direction des organisations internationales
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Mme Violanda THEODHORI

Directrice, Service des affaires juridiques
Autorité albanaise de contrôle financier

ANDORRA / ANDORRE

M. Carles FIÑANA PIFARRÉ

CHEF DE DÉLÉGATION

Directeur de la CRF (cellule de renseignement financier)
Directeur de l'Unité de renseignement financier, ministère de la Présidence

M. Gerard PRAST CLAVERO

Analyste de supervision, UFIAND

ARMENIA / ARMÉNIE

M. Astghik KARAMANUKYAN

CHEF DE DÉLÉGATION

Directeur adjoint du Centre de surveillance financière, Banque centrale d'Arménie

M. Aram KIRAKOSSIAN

Expert en relations internationales, Direction des relations internationales
Centre de surveillance financière, Banque centrale d'Arménie

Mme Tatevik NERKARARYAN

ÉVALUATRICE FINANCIÈRE POUR LE SAINT-SIÈGE

Cheffe du service de la vérification de la conformité juridique
Centre de surveillance financière, Banque centrale d'Arménie

Mme Ani GOYUNYAN

ÉVALUATRICE FINANCIÈRE POUR SAINT-MARIN

Cheffe du service des relations internationales
Centre de surveillance financière, Banque centrale d'Arménie

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

M. Rovshan NAJAF

CHEF DE DÉLÉGATION

Président du comité exécutif, Centre de surveillance financière

M. Azer ABBASOV

Chef du service juridique, Unité de surveillance financière

M. Amrah RAHMANOV

Spécialiste, Service juridique, Unité de surveillance financière

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Edin JAHIC

Chef du service de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption

Cellule de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'abus de stupéfiants

Ministère de la Sécurité

Mme Dejana Sladoje BAKULA

Enquêtrice, Service du renseignement financier – Bureau d'enquête et de protection de l'État

BULGARIA / BULGARIE

Mme Cvetelina Annanieva STOYANOVA

CHEFFE DE DÉLÉGATION

Directrice adjointe, Cellule de renseignements financiers, Agence d'État pour la sécurité nationale (FID-SANS)

M. Peter TODOROV

M. Yordan TRENDAFILOV

Mme Maria IVANOVA

Experte, Cellule de renseignements financiers, Agence d'État pour la sécurité nationale (FID-SANS)

Mme Daniela STOILOVA

Inspectrice en chef, Surveillance du secteur bancaire, Banque Nationale

M. Ognyan MITEV

Inspecteur principal, Surveillance du secteur bancaire, Banque Nationale

Mme Roumiana HAMPARTZOUMIAN

Directrice, Banque Nationale

M. Alexander KOSTOV

Chef de service, Banque Nationale

Mme Kristin SAVATOVA

Experte, Banque Nationale

M. Dimitar ZIMBILEV

M. Ivan KAVRAKOV

M. Georgi DENKOV

Expert principal, Commission de surveillance financière

CROATIA / CROATIE

Mme Antonija DUVNJAK

CHEFFE DE DÉLÉGATION

Directrice du service de la coopération interinstitutionnelle et internationale
Bureau de la lutte antiblanchiment
Ministère des Finances Marcela KIR
Conseillère en chef, experte en surveillance et en supervision
Banque Nationale de Croatie

CYPRUS / CHYPRE

Mme Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU

CHEFFE DE DÉLÉGATION

Procureur, Parquet de la République

M. Marios NEOPTOLEMOU

Agent principal, service des contrôles sur site ne relevant pas du mécanisme de surveillance unique (MSU).

Division de la surveillance, Banque centrale de Chypre

Mme Elena PANAYIOTOU

Police chypriote

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M. Matěj BEJDÁK

CHEF DE DÉLÉGATION

Juriste, Bureau d'analyse financière

Mme Kristina SEDLACKOVA

Conseillère principale du ministre

Ministère de la Justice

ESTONIA / ESTONIE

Mme Sören MEIUS

CHEFFE DE DÉLÉGATION

Conseillère au ministère des Finances

M. Matis MÄEKER

COPRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉVALUATIONS

Chef du service LAB/FT et Surveillance des FSP

Autorité de supervision financière

Mme Liisi METS

ÉVALUATRICE FINANCIÈRE POUR SAINT-MARIN

Conseillère juridique,

Autorité de supervision financière

Mme Marget LUNDAVA

Directrice de la CRF par intérim

M. Markko KÜNNAPU

Conseiller du ministère de la Justice

Autorité de supervision financière

GEORGIA / GÉORGIE

Mme Mariam BEZHUASHVILI

Cheffe du service de la méthodologie, de la coopération internationale et des affaires juridiques
Bureau de surveillance financière

M. Aleksandre MUKASASHVILI
Directeur adjoint du service des enquêtes
Bureau du procureur général

M. Nikoloz CHINKORASHVILI
Chef du service de la coopération internationale
Bureau du procureur général

Mme Tamta KLIBADZE
Chef de l'unité subsidiaire de coopération juridique et internationale
Département du service de surveillance financière, CRF

GERMANY / ALLEMAGNE

M. Fabian RIEGER
CHEF DE DÉLÉGATION
Conseiller politique principal
Ministère fédéral des Finances

Dr Nina MAIER
Conseillère politique principale, ministère fédéral des Finances

HOLY SEE (including the Vatican City State) SAINT-SIÈGE (y compris l'État de la Cité du Vatican)

M. Carmelo BARBAGALLO
CHEF DE DÉLÉGATION
Président de l'Autorité de surveillance et d'information financière (ASIF)

M. Guiseppe SCHLITZER
Directeur, Autorité de surveillance et d'information financière
État de la Cité du Vatican

Dr Federico ANTELLINI RUSSO
Directeur adjoint, Autorité de surveillance et d'information financière
État de la Cité du Vatican

Mme Diana ROCCO
Cheffe du service de renseignements financiers, ASIF

Mme Anita TITOMANLIO
Cheffe du service de la réglementation et des affaires juridiques, ASIF

Mme Veronica DI MARCO
Service de la surveillance, ASIF

Mgr Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA
Haut fonctionnaire au sein de la secrétairerie d'État de la Curie romaine, Section des relations avec les États

M. Giuseppe PIGNATONE
Président du Tribunal

M. Carlo BONZANO
Juge du Tribunal

M. Giampiero MILANO

Promoteur de justice

M. Roberto ZANNOTTI
Vice-promoteur de justice

M. Giuseppe PUGLISI ALIBRANDI
Directeur du Bureau juridique, gouvernement

M. Carlo VAGNONI
Chef du service économique et financier, Corps de la Gendarmerie

Dott. Maximilian MARINANGELI

M. Alessio DONARICO

HUNGARY / HONGRIE

Mme Zsófia PAPP
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Experte principale, Service de la législation LAB/FT du secteur financier international
Ministère des Finances

M. Gábor SIMONKA
Chef de la CRF hongroise
Administration nationale des impôts et des douanes, Bureau central

M. Bertalan VAJDA
Chef du service de surveillance LAB/FT
Banque centrale

ISRAEL / ISRAËL

M. Elad WIEDER
Chef du service international
Autorité israélienne d'interdiction du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (IMPA).

Mme Karen BAR-SHALOM
Service international, Autorité israélienne d'interdiction du blanchiment de capitaux et du financement
du terrorisme

ITALY / ITALIE

M. Fabio TERAMO
Expert en LAB, Département du Trésor, Direction V
Ministère de l'Économie et des Finances,

M. Diego BARTOLOZZI
Conseiller principal, UIF [*unità di informazione finanziaria*] (cellule de renseignements financiers)
Banca di Italia

Mme Katia BUCAIONI
Conseillère principale, UIF(CRF)
Banca di Italia

M. Italo BORRELLO
Conseiller principal, UIF-
Banca di Italia

LATVIA / LETTONIE

Mme Ilze ZNOTINA
ÉVALUATRICE JURIDIQUE POUR SAINT-MARIN
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Directrice de la CRF lettone

Mme Dina SPULE
Directrice adjointe, ministère de la Justice

M. Kristaps MARKOVSKIS
Directeur du département du contrôle de conformité, Commission des marchés financiers et des capitaux
Ministère des Finances

LIECHTENSTEIN

Mme Anne-Sophie CONSTANS-LAMPERT
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Conseillère juridique principale du Premier ministre,
Ministère de la Présidence et des Finances

Mme Julia FINK
Ministère de la Présidence et des Finances

M. Albert KAUFMANN
(*physical participation/en présentiel*)
ÉVALUATEUR FINANCIER POUR LE SAINT-SIÈGE
Directeur de l'autorité de surveillance des fondations
Ministère de la Justice

Mme Bettina KERN
Conseillère juridique de la division des autres intermédiaires financiers
AMF - Autorité des marchés financiers du Liechtenstein

Mme Katrin VIDLER-TSCHABRUN
Service de l'analyse des opérations, Cellule de renseignements financiers (SFIU)

Mme Petra MÜLLER
Ministère de la Justice

LITHUANIA / LITUANIE

M. Edmundas JANKŪNAS
CHEF DE DÉLÉGATION
Chef du Comité de prévention du blanchiment de capitaux du Bureau des enquêtes sur la criminalité financière relevant du ministère de l'Intérieur (CRF lituanienne)

Mme Reda STANYTE
Conseillère principale de l'unité de prévention du blanchiment de capitaux,
Service de la supervision du secteur bancaire, Banque de Lituanie

MALTA / MALTE

M. Alfred CAMILLERI
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur du Comité national de coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CNC)

Dr Helga BUTTIGIEG-DEBONO
CHEFFE ADJOINTE DE DÉLÉGATION

Directrice exécutive du CNC
Ministère des Finances

M. Albert ZAMMIT
ÉVALUATEUR FINANCIER POUR LE SAINT-SIÈGE
Directeur adjoint, Unité d'analyse des renseignements financiers

MONACO

M. Louis DANTY
Chargé de Mission, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'État

M. Daniel THELESKLAF
Consultant, SICCFIN

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Mme Sasa MASKOVIC
Département des affaires de renseignements financiers
Direction de la police

Mme Danijela MILICEVIC
Conseillère principale de la police, Département des affaires de renseignements financiers
Direction de la police

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

M. Blazho TRENDAFILOV
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur, Bureau de renseignements financiers

M. Goce TRAJKOVSKI
Conseiller principal, Service de surveillance sur place
Banque Nationale

Mme Vilma RUSKOVSKA
Procureur

POLAND / POLOGNE

Mme Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ
(*physical participation*/présente sur place)
CHAIR OF MONEYVAL / PRÉSIDENTE DE MONEYVAL
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Département de l'information financière, ministère des Finances

Mme Ewa SZWARSKA-ZABUSKA
Spécialiste en chef, Département de l'information financière, ministère des Finances,

M. Jacek LAZAROWICZ
Procureur, ministère public

M. Pawel PALUSZYNSKI
Représentant de l'Autorité polonaise de surveillance financière (UKNF)

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Andrian MUNTEANU
CHEF DE DÉLÉGATION

Directeur adjoint, Bureau de prévention et de répression du blanchiment de capitaux

M. Adrian CORCIMARI
Chef du service de la coopération nationale et internationale
Bureau de la prévention et de la répression du blanchiment de capitaux

ROMANIA / ROUMANIE

M. Constantin Ilie APRODU
CHEF DE DÉLÉGATION
Vice-président, Bureau national de prévention et de contrôle du blanchiment de capitaux – CRF

M. Nicolae FUIOREA
Directeur du service international
Bureau national de prévention et de contrôle du blanchiment de capitaux – CRF

M. Sorin TANASE
Directeur adjoint, Direction de la prévention de la criminalité
Ministère de la Justice

Mme Dana Cristina BURDUJA
Procureur du ministère public près la Haute Cour de cassation

M. Sorin Alexandru SORESCU
Inspecteur général au sein de la Banque Nationale

M. Alexandru CODESCU
Autorité de surveillance financière

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Alexey PETRENKO
(physical participation / *présent sur place*)
VICE-PRÉSIDENT DE MONEYVAL
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur de département, Service fédéral de surveillance financière [*Rosfinmonitoring*]

Mme Elizaveta CHURILINA
Directrice de département, Service fédéral de surveillance financière [*Rosfinmonitoring*]

Mme Niset PSHIKANOKOVA
Experte principale, Service fédéral de surveillance financière [*Rosfinmonitoring*]

SAN MARINO / SAINT-MARIN

M. Matteo MAZZA
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur des affaires étrangères

Mme Giorgia UGOLINI
Présidente du TCNC, procureur du fisc

M. Maurizio FARAONE
Commandant de la gendarmerie, Directeur du BCN. Interpol de Saint-Marin

Mme Aurora FILIPPI
Juge au tribunal unique [*Uditore Tribunale Unico*] - Secteur : Autorité judiciaire

M. Nicola MUCCIOLI
Directeur de l'Agence de renseignements financiers (la CRF de Saint-Marin)

M. Alessandro SBERLATI
Directeur adjoint de l'Agence de renseignements financiers

Mme Silvia GASPERONI
Directrice adjointe du service d'analyse de l'Agence de renseignements financiers

SERBIA / SERBIE

M. Željko RADOVANOVIĆ
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur, Agence pour la prévention du blanchiment de capitaux
Directeur de la CRF serbe, ministère des Finances

M. Nikola NAUMOVSKI
Ministre adjoint de la Justice

M. Dejan DEVIĆ
Directeur général, Service juridique
Banque Nationale de Serbie

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

M. Andrej BARAN
CHEF DE DÉLÉGATION
Cellule de renseignements financiers de la République slovaque
Unité nationale anticorruption, Agence nationale de lutte contre la criminalité

M. František SAILER,
Agent principal, CRF slovaque

Mme Lenka LISKOVA
Spécialiste de la lutte antiblanchiment
Ministère de l'Intérieur

M. Marek KORDIK
Directeur adjoint du Bureau de la police criminelle, ministère de l'Intérieur

M. Martin PETER
Chef du département des affaires bancaires
Ministère des Finances de la République slovaque

Mme Lucia CIRÁKOVÁ
Spécialiste de la lutte antiblanchiment
Ministère des Finances de la République slovaque

Mme Zuzana STOFOVA
Directrice du Bureau des affaires européennes et des relations internationales
Ministère de la Justice de la République slovaque

M. Ladislav MAJERNÍK
Directeur du service des affaires internationales
Ministère public de la République slovaque

Mme Sona POPPER TOTHOVA
Directrice du service LAB
Banque Nationale de Slovaquie

M. Daniel LESKOVSKÝ
Banque Nationale de Slovaquie

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mme Maja CVETKOVSKI
CHEFFE DE DÉLÉGATION

Directrice du service de la coopération internationale, Bureau de la prévention du blanchiment de capitaux

Ministère des Finances de la République de Slovénie

Mme Branka GLOJNARIČ

Secrétaire, Bureau de la prévention du blanchiment de capitaux

Mme Lucija FRLEC

Cheffe du service de la prévention et de la supervision

Bureau de la prévention du blanchiment de capitaux

M. Ivan RADULOVIC

Service de la prévention et de la supervision

Bureau de la prévention du blanchiment de capitaux

Mme Mojca ŽEROVEC

Ministère de la Fonction publique

M. Robert GOLOBINEK

Division du droit pénal et des droits de l'homme

Ministère de la Justice

Mme Andreja LANG

Secrétaire, ministère de la Justice

Mme Jelena MILOŠEVIĆ

Inspectrice principale, Supervision des opérations bancaires

Banque de Slovénie

Mme Tanja FRANK ELER

Bureau spécialisé du parquet

Mme Nina MILOST

Bureau du procureur suprême de l'État

UKRAINE

M. Igor GAIEVSKYI

CHEF DE DÉLÉGATION

Premier directeur adjoint, Service de surveillance financière de l'Ukraine

M. Oleksandr HLUSHCHENKO

Chef du service de coordination du système de surveillance financière

Service de surveillance financière de l'Ukraine

M. Vitalii BEREHIVSKYI

Directeur du service de coopération avec les CRF

Bureau des enquêtes financières du Service de surveillance financière de l'Ukraine

M. Andrii OPRYSOK

Directeur du service de la coopération internationale

Service de surveillance financière de l'Ukraine

M. Oleksii BEREZHNYI

Directeur du service LAB/FT

Banque Nationale d'Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES /
DÉPENDANCES DE LA COURONNE BRITANNIQUE**

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / DÉPENDANCE DE LA COURONNE
BRITANNIQUE DE GUERNESEY**

Mme Kate RABEY
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Avocate de la Couronne, conseillère législative
Officiers de justice de la Couronne, St. James Chambers

M. Richard WALKER
ÉVALUATEUR FINANCIER POUR LE SAINT-SIÈGE
Directeur de la politique en matière de criminalité financière et conseiller en réglementation
internationale
Bureau du Comité des politiques et des ressources des États de Guernesey

M. Adrian HALE
Directeur du Service de renseignements financiers
Agence des frontières de Guernesey

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / DÉPENDANCE DE LA COURONNE
BRITANNIQUE DE JERSEY**

M. George PEARMAIN
CHEF DE DÉLÉGATION
Directeur de la stratégie de lutte contre la criminalité financière, Département de l'économie
Gouvernement de Jersey

M. Hamish ARMSTRONG
Conseiller en chef, Criminalité financière
Commission des services financiers de Jersey

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / DÉPENDANCE DE LA
COURONNE BRITANNIQUE DE L'ÎLE DE MAN**

M. Paul HECKLES
CHEF DE DÉLÉGATION
Conseiller LAB/FT, Bureau de la politique LAB/FT, Cabinet Office
Bureau du gouvernement

M. Phil HUNKIN
Directeur de la CRF

M. Mark BENSON
ÉVALUATEUR JURIDIQUE POUR SAINT-MARIN
Avocat principal chargé des poursuites
Criminalité économique, Cabinet du procureur général de l'Île de Man

**UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR
/ TERRITOIRE BRITANNIQUE D'OUTRE-MER DE GIBRALTAR**

M. David PARODY
Coordinateur national en matière de LAB/FT, Gouvernement de Gibraltar

Mme Annette PERALES
Responsable de la surveillance LAB/FT, Réglementation spéciale
Commission des services financiers de Gibraltar

Council of Europe Observers / États observateurs auprès du Conseil de l'Europe

JAPAN / JAPON

M. Shuji YOSHIDA
Consul en charge des questions de sécurité
Consulat général du Japon à Strasbourg

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mme Maida A. FURNIA
CHEFFE DE DÉLÉGATION
Conseillère politique Europe/Eurasie
Bureau du financement du terrorisme et de la criminalité financière, Département du Trésor des États-Unis

M. Matthew PELLIGRINO
Directeur par intérim pour l'Europe du département du Trésor des États-Unis
Bureau du financement du terrorisme et de la criminalité financière, Département du Trésor des États-Unis

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

AUSTRIA / AUTRICHE

M. Stefan WIESER
ÉVALUATEUR FINANCIER POUR SAINT-MARIN
Conseiller en politique LAB/FT, ministère fédéral des Finances, Direction générale III, Unité 4
Marchés financiers et supervision des marchés financiers

FRANCE

M. Florent-Babacar DIENG
CHEF DE DÉLÉGATION
Adjoint au Chef de Bureau de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions internationales,
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

M. Franck OEHLERT
Juriste au Service Droit de la lutte antiblanchiment et du contrôle interne
Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

LUXEMBOURG

M. Olivier LENERT
ÉVALUATEUR JURIDIQUE POUR SAINT-MARIN
Procureur d'État adjoint, Membre national auprès d'Eurojust, Luxembourg

PORTUGAL

M. Gil GALVAO
CHEF DE DÉLÉGATION
Banco de Portugal

SPAIN / ESPAGNE

M. Sergio TRESGUERRES

Secrétaire général de l'Inspection et du contrôle des mouvements de capitaux
Secrétariat général du Trésor et des Finances internationales

TURKEY / TURQUIE

M. Evren SELTÜRK

CHEF DE DÉLÉGATION

Expert, Comité d'enquête sur les crimes financiers Board (MASAK)
Ministère du Trésor et des Finances

M. Olgun KARAKOC

Officier de police, Service du contre-terrorisme
Police nationale turque

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

M. Titus CORLĂȚEAN

Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Sénateur, Senatul României, Roumanie

Sir Edward LEIGH (substitute)

Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Député, House of Commons, Royaume-Uni

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mme Michela MAGGI

Chargée de mission, Direction générale de la stabilité financière et des marchés des capitaux (DG
FISMA)
Commission européenne

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

M. Rob NORFOLK-WHITTAKER

Analyste politique, Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
Groupe d'action financière - GAFI

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) / FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Mme Grace JACKSON

Experts du secteur financier, Groupe d'intégrité financière (FIG)
Fonds monétaire international

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES UNODC

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mme Tanjit SANDHU Kaur
Spécialiste du secteur financier, Groupe de la Banque mondiale

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

M. Luke GRIBBON
Vice-directeur, Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité
Banque européenne pour la reconstruction et le développement

**GIFCS — GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS
GSCFI — GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Mme Fiona CROCKER
Directrice chargée de la criminalité financière, Guernsey Financial Services Commission - GIFCS

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

M. Jerome BEAUMONT
Secrétaire exécutif du Groupe EGMONT

M. Nedko KRUMOV
Groupe de travail sur les évaluations
Chargé de mission à l'ECOFEL, Secrétariat du Groupe Egmont

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

M. Sergey TETERUKOV
CHEF DE DÉLÉGATION
Secrétaire exécutif de l'EAG

M. Nazerke ZHAMPEIS, administrateur, Secrétariat de l'EAG

M. Dmitry PUTYATIN, administrateur, Secrétariat de l'EAG

Scientific Experts / Experts scientifiques

M. John RINGGUTH (tbc)
Barrister-at-Law (Gray's Inn) ancien responsable de la politique en matière de poursuites judiciaires
Service des poursuites de la Couronne en Angleterre et au Pays de Galles

M. Lajos KORONA
Procureur général, Bureau du parquet métropolitain, Hongrie

M. Andrew STRIJKER
Commission européenne, Groupe de travail sur la Grèce, Coordinateur du pôle antiblanchiment et
anticorruption, Belgique

Mme Lia UMANS
Conseil et formation, France

M. Ian MATTHEWS

Royaume-Uni

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

M. Jan KLEIJSEN

Directeur, Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe
Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit - DGI

Mme Hanne JUNCHER

Responsable de l'action contre la criminalité, Direction de la Société de l'information et de l'action contre la criminalité,
Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit - DGI

M. Igor NEBYVAEV

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / *SECÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL*

Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit - DGI

Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Tel. +33 3 / Fax +33 3 88 41 30 17 igor.nebyvaev@coe.int

M. Andrew LE BRUN

Secrétaire exécutif adjoint de MONEYVAL – Coordinateur des évaluations

M. Lado LALICIC, Chef de l'unité 1 - MONEYVAL

Mme Irina TALIANU, Chef de l'unité 2 - MONEYVAL

Mme Stela BUIUC, administratrice, MONEYVAL

Mme Ana BOSKOVIC, administratrice, MONEYVAL

M. Dmitry KOSTIN, administrateur, MONEYVAL

Mme Laura KRAVALE, administratrice, MONEYVAL

Mme Ani MELKONYAN, administratrice, MONEYVAL

Mme Veronika METS, administratrice, MONEYVAL

M. Alexey SAMARIN, administrateur, MONEYVAL

M. Uwe WIXFORTH, administrateur, MONEYVAL

Mme Laetitia DIMANCHE, assistant de programmes, MONEYVAL

M. Panagiotis PSYLLOS, assistant de programmes, MONEYVAL

Mme Ariane SCHNEIDER, assistante de programmes, MONEYVAL

Mme Lorena UNGEREANU, assistante de programmes, MONEYVAL

Mme Ivana ZEPPA, assistante de programmes, MONEYVAL

Mme Irma DZANKOVIC-ARSLAN, assistante administrative, MONEYVAL

M. Hasan DOYDUK, assistant administratif, MONEYVAL

Mme Odile GEBHARTH, assistante administrative, MONEYVAL

Mme Danielida WEBER, assistante administrative, MONEYVAL

Interpreters / Interprètes

Mme Sally BAILEY-RAVET
Mme Corinne McGEORGE
Mme Julia TANNER
Mme Isabelle MARCHINI